

tère des Affaires étrangères—appointements, \$49,137.50; dépense casuelle, \$15,500, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de deux cent trente et un mille cent douze dollars et cinquante cents soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Chemins de fer et Canaux—appointements, y compris l'assistant du ministre à \$5,000, légiste à \$5,000, l'ingénieur-inspecteur à \$4,000, épurateur en chef des comptes à \$2,800, l'assistant-ingénieur à \$2,800, C. E. Stevens à \$2,100, R. Dorman à \$1,800, J. H. Arthurs à \$1,600, \$203,112; dépenses casuelles, \$28,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de trois cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Douanes—appointements, \$361,775; dépense casuelle, \$25,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de deux cent cinquante-huit mille huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Service Naval—appointements, \$208,850; dépense casuelle, \$50,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de cent vingt-huit mille et vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Revenu de l'Intérieur—appointements, \$190,025; dépense casuelle, \$28,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de six cent cinquante-trois mille huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Agriculture—appointements, \$533,850; dépense casuelle, \$100,000, pour l'exercice se terminée le 31 mars 1919.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de deux cent cinquante-cinq mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Marine et des Pêcheries—appointements, y compris le transfert de F. A. Willsher à \$2,200 et de G. L. MacLaren et J. F. Murdock à \$1,450 chacun, \$224,500; dépense casuelle, \$31,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de sept mille six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'ingénieur consultant du gouvernement—appointements, \$7,600; dépense casuelle, \$150, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

Les dites résolutions, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Boivin, du comité des Subsidés, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de soixante et treize mille deux cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante cents soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—gouvernement civil—ministère du Travail—appointements, \$58,287.50; dépense casuelle, \$15,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Boivin, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de quatre cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Pêcheries: traitements et déboursés des fonctionnaires des pêcheries, y compris les dépenses de la Commission consultative des pêcheries et allocation de \$300 pour W. J. E. Casey, secrétaire de cette commission, service de patrouille de pêcheries et de bancs d'huîtres, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.